

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NEGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Le ministre d'État

Le secrétaire d'État chargé des Transports La secrétaire d'État

La secrétaire d'État chargée de l'Ecologie

Le secrétaire d'État chargé du Logement et de l'Urbanisme

Paris, le

0 2 JUIL. 2010

Madame, Monsieur,

La loi Grenelle 2, qui prend en compte l'ensemble des objectifs du Grenelle de l'environnement vient d'être largement votée. Elle couronne un engagement inédit de la société, du Président de la République, des parlementaires et de ce grand ministère qui, pendant toutes les étapes depuis le printemps 2007, l'a porté sans relâche. Trois ans, presque jour pour jour, d'une volonté, d'une exigence et d'un professionnalisme exceptionnels.

En plein été 2007, vous avez préparé, soutenu, alimenté, synthétisé le travail acharné des groupes du Grenelle de l'environnement, puis animé les trente comités opérationnels qui ont été mis en place.

Nous avons construit la loi responsabilité environnementale, bâti la loi OGM et soutenu l'installation du Haut conseil des biotechnologies.

Nous avons préparé les mesures vertes pour les lois de finances, travaillé à l'adoption du Paquet énergie-climat lors de la présidence française de l'Union européenne.

Nous avons porté les groupes de travail du Grenelle de la Mer, puis animé et formalisé les travaux de ses 18 missions et comités opérationnels.

Enfin, après la loi de programmation du Grenelle de l'environnement, acquiescement unanime de la Nation, nous avons pendant près de deux ans échafaudé avec patience et ténacité ce monument que constitue la loi portant engagement national pour l'environnement.

Forte de 257 articles, cette loi donne à la société un corpus d'outils nouveaux d'une ampleur inégalée. Non seulement elle renforce tous les domaines pour lesquels œuvre ce ministère, les rendant plus efficaces et plus durables, mais elle ouvre encore de nouvelles portes, comme l'invention de la trame verte et bleue, la création d'une déclaration pour les substances nanoparticulaires, les outils de maîtrise de la pollution lumineuse ou encore les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux.

Au-delà de ces étapes majeures, nous avons soutenu et dynamisé la métamorphose en cours, et nous continuons à le faire au jour le jour, sur le terrain, à travers :

- la réglementation thermique 2012 ;
- le lancement des nouvelles infrastructures de transport ;
- les appels d'offre pour les énergies renouvelables ;
- la préparation avec les entreprises de leurs accords volontaires ;
- la protection des captages ;
- l'aménagement des bords de route pour les pollinisateurs ;
- la réduction des pollutions de l'eau, de l'air et des sols ;
- la certification des matériaux ;
- le débat public sur les nanotechnologies, les véhicules électriques...

Les résultats sont d'ores et déjà mesurables : en un an, la France est passée de dixième à septième sur 163 pays en matière d'environnement ; elle a réduit ses émissions à effet de serre de 5,7%, bien plus que les autres pays européens ; aujourd'hui, les énergies renouvelables font travailler 260.000 personnes, contre 60.000 en 2006, l'éolien a crû de 90% en 2 ans, tandis que le photovoltaïque est multiplié par 6...

Cette période a exigé des modes d'action inédits, des procédures nouvelles, une implication personnelle épuisante, consentie pour l'intérêt général.

Notre action ne fait que commencer et doit à présent être patiemment déclinée sur le terrain. Car au-delà des deux cents décrets et cinquante rapports qu'exigent les lois Grenelle 1 et 2, c'est toute l'action du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge de technologies vertes et des négociations sur le climat, qui rendra vivants les engagements pris et les lois votées.

Nous voulons simplement vous remercier.

Jean-Louis BORLOO Dominique BUSSEREAU Valérie LETARD Chantal JOUANNO Benoist APPARU